



LES CLES DU PERMIS

11 RUE MOLIERE 94200 IVRY SUR SEINE TEL : 01 53 14 34 11

Règlement intérieur

Les élèves de l'auto-école, sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules école, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...).

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage, et d'une pièce d'identité.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires. Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les rendez-vous de conduite ou de code sans préavis ni dédommagement.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 8 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.

Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage et de sa pièce d'identité en cours de validité. Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité et de tout autre permis éventuel.

Agrément : E2409400040

Date de validité : 31/12/2024

Société par Actions Simplifiée, n° SIRET : 811 648 492 00015, n°tva : FR78 811 648 492, code NAF : 85.53Z